

## Descriptif de module

**Domaine :** Economie & Services

**Filière :** Economie d'entreprise

[Vidéo Exonération fiscale des entités à but non lucratif](#)

### 1. Intitulé de module Exonération fiscale des entités à but non lucratif 2025-2026

**Code :** 5op620

**Type de formation :**

Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres :

**Niveau :**

- Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé  
 Autres :

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

**Type :**

- Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire  
 Autres :

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps  
 Autres :

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5

**Langue principale d'enseignement :**

- Français  Italien  
 Allemand  Anglais  
 Autres :

### 3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2  
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-es EES et 5 et 6 pour les étudiant-es EEW  
 Pas de prérequis

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Cette option secondaire traite de la problématique de l'exonération fiscale des institutions qui poursuivent un but d'utilité publique. En effet, d'une part, l'obtention et le maintien de l'exonération fiscale pour ce type d'institution est déterminant pour la recherche de financement tandis que d'autre part, ces institutions maîtrisent peu les règles fiscales parfois complexes relatives à une exonération fiscale.

Cette option a pour objectif de donner aux étudiant-es les compétences leur permettant de solliciter une exonération fiscale en faveur d'une institution à but d'utilité publique.

Cette option permettra aux étudiant-es de mettre en pratique les connaissances acquises en droit fiscal à travers l'examen de cas concrets d'exonération d'organisations à but d'utilité publique.

Ils étudieront les règles de droit et la pratique fiscale applicables pour bénéficier d'une exonération fiscale, tout en ayant ensuite l'opportunité de transposer leur connaissance théorique en préparant un dossier de demande d'exonération fiscale en faveur d'une association à but d'utilité publique, qui sera ensuite adressé et présenté à l'administration fiscale cantonale. Cette option est une opportunité pour les étudiant-es :

- d'approfondir leur connaissance en fiscalité d'associations d'utilité publique ou caritatives ;
- d'acquérir une expertise métier dans ce domaine particulier, grâce à une expérience concrète sur le terrain (entretien avec une association et avec l'administration fiscale cantonale, etc.) ;
- de prendre conscience de la nécessité de l'obtention d'une exonération fiscale pour les associations à but d'utilité publique et de l'impact social positif de ces associations pour notre société.

### **Objectifs d'apprentissage**

- Explorer et maîtriser les bases légales, les circulaires, les pratiques fiscales et les enjeux fiscaux qui sont nécessaires de connaître en vue de l'obtention d'une exonération fiscale ;
- Développer des compétences pratiques en menant un entretien avec une association d'utilité publique, et lui expliquer les implications fiscales d'une exonération fiscale ;
- Savoir remplir un questionnaire d'exonération fiscale et réunir les documents requis ;
- Rédiger une demande complète d'exonération fiscale à adresser à l'administration fiscale cantonale ;
- Savoir mener un entretien avec l'administration fiscale ;
- Découverte de projets associatifs genevois à fort impact social.

## **5. Contenu et formes d'enseignement**

L'enseignement sera organisé en 2 parties, une première partie théorique, et une deuxième partie relative à la pratique professionnelle.

La partie d'enseignement théorique consistera en un cours qui couvrira les bases légales, réglementaires et jurisprudentielles relatives aux conditions, conséquences et procédure relative à une exonération fiscale pour but d'utilité publique.

Pour la partie relative à la pratique professionnelle, les étudiants travailleront en petit groupe avec un enseignant afin d'assister une association dans la procédure de demande d'une exonération fiscale. Cette partie comprendra notamment l'analyse de la situation fiscale de l'association, la préparation du dossier de demande d'exonération fiscale et un entretien avec l'administration fiscale.

## **6. Utilisation de l'Intelligence Artificielle**

- L'intelligence Artificielle ne sera pas utilisée dans le cadre de ce module.

## **7. Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation se fera de la manière suivante :

- Examen écrit de 60 minutes (50% de la note)
- Pratique professionnelle (50% de la note, en contrôle continu).

L'étudiant-e devra démontrer les compétences et connaissances acquises durant le cours dans le cadre d'un examen écrit de 60 minutes. Elle-Il sera aussi évalué-e sur la qualité de son dossier de demande d'exonération fiscale (pratique professionnelle, contrôle continu).

## 8. Modalités de remédiation

- Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- Pas de remédiation
- Autres modalités

L'examen de remédiation sera un examen écrit de 60 minutes.

### ***Autres modalités de remédiation***

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

## 9. Bibliographie

- Droit fiscal suisse, Xavier Oberson, 2021, 5ème édition, Helbing Lichtenhahn, Bâle.
- Impôt fédéral direct, Commentaire de la loi sur l'impôt fédéral direct, Yves Noël, Florence Aubry Girardin, éditeurs, 2017, Helbing Lichtenhahn.
- Droit fiscal suisse et international, Recueil de cas pratiques, Énoncés et solutions, Jean-Frédéric Maraia, Alara E. Yazicioglu, 2022, 3ème édition, Helbing Lichtenhahn.
- Les taxes et les impôts en Suisse de A à Z, L'essentiel de la fiscalité suisse par mots-clés, Philippe Ehrenström, 2016, Weka, Zürich.
  - Introduction à la fiscalité de l'entreprise, Jean-Marc Rivier, 1990, Lausanne.
- Philippe Butty, Comprendre l'impôt fédéral direct, Fil conducteur et réponses aux questions de la pratique, Weka, 2020.